

MÉMOIRE

La reconnaissance

*Projet de loi no 124
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance Avant-projet
de loi sur les CPE et autres services de garde à l'enfance.*

Monsieur Louis Breault
Secrétaire de la commission des institutions
Commission des institutions, assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3^e étage,
Québec, (Québec)
G1A 1A3

Présenté par :

Signataire : Madame Céline St-Onge
Directrice volet familial
CPE Les Ateliers de la Maison Bleue

Description du groupe signataire :

Le centre de la petite enfance les Ateliers de la Maison Bleue a été fondé en 1998 suite à la transformation en corporation sans but lucratif du jardin d'enfant ayant le même nom. Cette corporation sans but lucratif est incorporée en vertu de la partie 111 de la loi sur les compagnies. Le Centre de la petite enfance est subventionné par le ministère. Nous avons deux installations : Maison Bleue avec 38 places et Bateau Bleu avec 80 places ainsi que 132 places en milieu familial.

Notre mission :

Offrir des services de garde aux enfants de 0 à 5 ans en leur permettant d'évoluer dans un milieu sécuritaire et stimulant.

Nombre de membres :

Plus de 500 membres

Territoire desservi :

Varenes en Montérégie

Principale réalisations :

Une 2^e installation voyait le jour en 2003 et cinq nouvelles rsg ont été accréditées en octobre 2005

Introduction

Dans ce document, je parlerais des désavantages du projet de loi no 124 sur notre CPE.

Je vais traiter particulièrement de l'article 53

53. La reconnaissance d'une personne responsable d'un service de garde en milieu familial est accordée pour une période de trois ans. Elle peut être renouvelée, suspendue ou révoquée, dans les cas et suivant les conditions prévues par règlement.

Argumentaire

Éléments positifs du projet de loi:

« Ne pourraient siéger aux conseils des CPE et aux comités des parents des garderies, des personnes liées entre elles ou avec un membre du personnel ou de la direction (Art.7) »

Je crois nécessaire cette vigilance pour éviter les conflits d'intérêt au sein même du comité administration. Il est important de garder l'impartialité dans les décisions du conseil.

Éléments négatifs du projet de loi :

« La réévaluation des services de garde en milieu familial est aux trois ans plutôt qu'annuellement. Toutefois, elle peut mener au non-renouvellement de la reconnaissance, sans droit d'appel au TAQ. (Art.53) »

Je travail actuellement comme directrice du volet familial au sein de mon CPE. Chaque année, en date de leur reconnaissance, je rends visite aux responsables de garde en milieu familial. D'un commun accord, elles répondent à un questionnaire leur permettant une auto évaluation. Ensuite, elles font un bilan de leur année. Cet exercice leur permet une réflexion sur la qualité de leur service et les moyens dont elles disposent pour mettre de l'avant leurs objectifs avenir. De mon côté, je suis informée des besoins de la responsable de garde pour mener à bien ses objectifs. Je me sers de ses informations pour lui donner le support nécessaire au courant de

l'année. Cette rencontre nous permet de créer des liens entre nous et consolider une confiance mutuelle.

Dites-moi de quelle manière une réévaluation ou reconnaissance au trois an peu améliorer la qualité du service en milieu familial ? Comment peut-on connaître les besoins du milieu à cette fréquence ? Dans toute entreprise privée qui ce respect, un minimum d'une réévaluation par année à un employé est conseillé pour améliorer sa productivité, sa rentabilité ainsi que sa valorisation au travail. Comment la responsable de garde peut-elle se sentir valorisée dans son travail si elle sait que dans trois ans son permis peut-être révoqué ou suspendu suivant certaines conditions ?

Je crains que cette responsable de garde cache certaines problématiques de son milieu de peur d'être jugé et ainsi se voir révoqué sa reconnaissance. Je crains que cette responsable de garde refuse des enfants à besoin particulier par peur de ne pas être à la hauteur et par peur du manque de ressource.

Les changements souhaités

Je souhaite que notre CPE garde sa forme actuelle, c'est à dire un petit réseau qui sait offrir un service à dimension humaine au sein de sa communauté. Je connais bien les responsables de garde et leurs milieux. Nous formons une équipe extraordinaire. Entre elles c'est tissé des liens de solidarité, d'entraide et un sentiment d'appartenance à leur CP. Lors de nos réunions, elles s'échangent des idées et se soutiennent.

Recommandations

Considérant que le projet de loi suscite beaucoup de questionnement et de crainte pour le maintien de la qualité je recommande qu'on reporte son adoption à une date ultérieure. Je suggère que la ministre reconsidère sa position sur la formation de bureaux coordonnateurs (dimension Walmart) plutôt que de petits centres (dimension humaine) qui me semble plus près des besoins de la clientèle donc plus efficace.

Réfléchissons à ce que nous voulons laisser en héritage à nos enfants ! Pensons-y sérieusement. Faisons attention à ce que nous avons de plus précieux : Nos enfants, notre avenir !!!

